

<p style="text-align:center"><b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE</b> <b>PROCÈS-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/04/2017</b></p>
--

L'an deux mil dix-sept, le 24 avril à 19h00 le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Mézières-sur-Oise, en séance publique, sous la présidence de M. Didier BEAUVAIS, président.

**Etaient présent(e)s** : MMES ABDOULI, MARTIN BARJAVEL, PIQUARD, DEMEULEMEESTER, LAVANDIER, POLLART, MOREAU, RAYNAL BEIRNAERT, TASSERIT, VANHOUTTE,

MM. MASSON, GAMACHE, DIEHL, CARLIER, NIAY, SOLARI, GRZEECZAK, NUTTENS, COUTTE, DIVE, MONTAGNE, ALLART, FEUILLET, WALLET, DELPIERRE, MARCHAND, CRAPIER, SIMEON, LEMAHIEU, BOULARD, EKIERT, AMASSE, BEAUVAIS, DIEUDONNE, DECARSIN, DA FONSECA, MARLIERE, LANGLET formant la majorité des membres en exercice ;

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)** : MMES VALENTIN-BOUTROY, BAILLET, MM. ANTHONY, BRISSE, VASSEUR, DOLLE, MARTIN, MAHU, POTELET, BETHUNE

**Absent(e)(s) excusé(e)(s) ayant donné procuration** : MM. BRISSE, DOLLE, MARTIN, MAHU, BETHUNE, POTELET

**Procurations** :

- Monsieur BRISSE donne procuration à Monsieur GRZEECZAK
- Monsieur DOLLE donne pouvoir à Monsieur DIEUDONNE
- Monsieur MARTIN donne procuration à Monsieur FEUILLET
- Monsieur POTELET donne procuration à Madame RAYNAL BERNAERT
- Monsieur BETHUNE donne procuration à Monsieur EKIERT

**Désignation du secrétaire de séance** : Monsieur Marceau LEMAHIEU

Le procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 13 février 2017 a été approuvé par l'ensemble des délégués.

■ **Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2016**

Monsieur BEAUVAIS, Président de la Communauté de Communes, demande à l'assemblée de bien vouloir élire le président de séance pour la présentation des comptes administratifs.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Communautaire désigne M. Jean-Christophe CARLIER afin de présider la séance de présentation des comptes administratifs 2016.

*Adopté à l'unanimité.*

■ **Présentation et approbation des comptes administratif 2016**

- **Budget Général**

M. Jean-Christophe CARLIER, élu Président de séance, présente le compte administratif de l'année 2016 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	4 553 867.80 €	4 734 512.07 €	180 644.27 €
Investissement	939 863.26 €	694 509.60 €	- 245 353.66 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Fonctionnement	4 766 872.79 €		180 644.27 €	4 947 517.06 €
Investissement	268 894,02 €		-245 353.66 €	23 540,36 €

*Adopté à l'unanimité.*

○ **Budget Ordures Ménagères**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 558 104.39 €	1 745 492.93 €	187 388.54 €
Investissement	355 738.40 €	86 482.03 €	-269 256.37 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de L'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Fonctionnement	37 637.08 €	€	187 388.54 €	225 025.62 €
Investissement	248 142.87 €		-269 256.37 €	-21 113.50 €

*Adopté à l'unanimité.*

○ **Budget ZAC de l'épinette**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	539 478.90 €	539 493.90 €	15.00 €
Investissement	539 478.90 €	462 399.39 €	-77 079.51 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2015	Résultat de L'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Fonctionnement	234 712.57 €	15.00 €	234 727.57 €
Investissement	-462 399.14€	-77 079.51 €	-539 478.65 €

*Adopté à l'unanimité.*

○ **Budget Travaux intercommunaux**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	19 035.51 €	25 824.57 €	6 789.06€
Investissement	0 €	0 €	0 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de L'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Fonctionnement	18 356.65 €		6 789.06 €	25 145.71 €
Investissement	0 €		0 €	0 €

Adopté à l'unanimité.

○ **Budget Gîtes intercommunaux**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	25 639.27 €	34 880.66 €	9 241.39 €
Investissement	16 479.24 €	11 688.43 €	- 2 765.01 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de L'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Fonctionnement	30 916.91 €		9 241.39 €	40 158.30 €
Investissement	2 025.80 €		-4 790.81 €	- 2 765.01 €

Adopté à l'unanimité.

○ **Budget Aide à domicile**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	1 092 493.09 €	1 060 571.03 €	-31 922.06 €
Investissement	8 728.00 €	2 842.04 €	-5 885.96 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de L'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Fonctionnement	140 887.12 €		-31 922.06 €	108 965.06 €
Investissement	132 383,01 €		-5 885.96 €	126 497.05 €

Adopté à l'unanimité.

○ **Budget Mandataire**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	12 528.28 €	770.25 €	-11 758.03 €
Investissement	8 164.60 €	11 440.80 €	3 276.00 €

○ Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de L'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Fonctionnement	140 024.21 €		-11 758.03 €	128 266.18 €
Investissement	9 023.31 €		3 276.20 €	12 299.51 €

*Adopté à l'unanimité.*

○ **Budget Portage de repas**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	130 240.13 €	125 670.40 €	-4 569.73 €
Investissement	0.00 €	5 700.00 €	5 700.00 €

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2015	Part affectée à l'investissement Exercice 2016	Résultat de L'exercice 2016	Résultat de clôture de 2016
Fonctionnement	66 106.78 €		-4 569.73 €	61 537.05 €
Investissement	4 436.79 €		5 700.00 €	10 136.79 €

*Adopté à l'unanimité.*

■ **Affectation de résultats**

○ **Budget Général**

	Résultat à la clôture 2015	Part affectée investissement 2016	Résultat 2016
Fonctionnement	4 766 872.79 €	€	180 644.27 €
Investissement	268 894.02 €	€	- 245 353.66 €

	Reste à réaliser	Part affectée investissement 2017	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Fonctionnement		239 908.64 €	4 707 608.42 €
Investissement	Dépenses : 462 765.00 €	€	
	Recettes : 199 316.00 €	€	

Le Président propose les inscriptions suivantes au budget Primitif de la Communauté de Communes du Val de l'Oise 2017 :

- le report de l'excédent de fonctionnement au 002 pour 4 707 608.42 €

- l'affectation en recette d'investissement au 1068 pour 239 908.64 €(besoin de financement)
- le report en excédent d'investissement au 001 pour 23 540.36 €

Adopté à l'unanimité.

○ **Budget Ordures Ménagères**

Le Président expose au Conseil qu'en vertu des instructions M4, l'assemblée doit décider de l'imputation à donner au résultat.

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2015	Part affectée investissement 2016	Résultat 2016	Clôture 2016
Fonctionnement	37 637.62 €	€	187 388.54 €	225 025.62 €
Investissement	248 142.87 €		-269 256.37 €	-21 113.50 €

	Clôture 2016	RAR dépenses	RAR recettes	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Fonctionnement	225 025.62 €			225 025.62 €
Investissement	-21 113.50 €			-21 113.50 €

Le Président propose les inscriptions suivantes au Budget Primitif 2017:

- le report de l'excédent de fonctionnement au 002 pour 203 912.12 €
- la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 1068 pour 21 113.50 €
- le report du déficit d'investissement au 001 pour 21 113.50 €

Adopté à l'unanimité.

○ **Budget Travaux intercommunaux**

Le Président expose au Conseil qu'en vertu des instructions M14, l'assemblée doit décider de l'imputation à donner au résultat.

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2015	Part affectée investissement 2016	Résultat 2016
Fonctionnement	18 356.65 €	€	6 789.06 €
Investissement	€	€	€

	Reste à réaliser	Part affectée investissement 2017	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Fonctionnement		€	25 145.71 €
Investissement	€	€	

Le Président propose les inscriptions suivantes au budget primitif 2017 Travaux Intercommunaux de la Communauté de Communes du Val de l'Oise :

- le report de l'excédent de fonctionnement au 002 pour 25 145.71 €
- le report de l'excédent d'investissement au 001 pour 0.00 €

Adopté à l'unanimité.

○ **Budget Gîtes intercommunaux**

Le Président expose au Conseil qu'en vertu des instructions M14, l'assemblée doit décider de l'imputation à donner au résultat.

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2015	Part affectée investissement 2016	Résultat 2016
Fonctionnement	30 916.91 €		9 241.39 €
Investissement	2 025.80 €		-4 790.81€

	Reste à réaliser	Part affectée investissement 2017	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Fonctionnement	€	4 495.01 €	35 663.29 €
Investissement	1 730.00 €	€	

Le Président propose les inscriptions suivantes au budget primitif gîtes 2017 de la Communauté de Communes du Val de l'Oise :

- le report de l'excédent de fonctionnement au 002 pour 35 663.29 €
- l'affectation en recette d'investissement au 1068 pour 4 495.01 €
- le report du déficit d'investissement au 001 pour 2765.01 €

Adopté à l'unanimité.

○ **Budget Aide à domicile**

Le Président expose au Conseil Communautaire que l'assemblée doit décider de l'imputation à donner au résultat comptable du budget Aide à Domicile.

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2015	Part affectée investissement 2015	Résultat 2016	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Fonctionnement	140 887.12 €	0 €	-31 922,06 €	108 965.06 €
Investissement	132 383.01 €	0 €	- 5 885,96 €	126 497.05 €

Il rappelle que le budget Aide à Domicile applique l'instruction comptable M22 qui prévoit que les affectations de résultats s'effectuent en N+2.

Le Président propose les inscriptions suivantes :

- Au compte 002, le report de l'excédent de fonctionnement.....Budget 2017 pour 0.00 €
- Au compte 106861 en réserve de compensation.....Budget 2017 pour 54 377.38 €
- Au compte 002, le report de l'excédent de fonctionnement.....Budget 2018 pour 54 377.38 €
- Au compte 001, le report de l'excédent d'investissement.....Budget 2017 pour 126 497.05 €

Adopté à l'unanimité.

o **Budget Mandataire**

Le Président expose au Conseil qu'en vertu des instructions M14, l'assemblée doit décider de l'imputation à donner au résultat.

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2015	Part affectée investissement 2016	Résultat 2016
Fonctionnement	140 024.21 €		-11 758,03 €
Investissement	9 023.31 €		3 276.20 €

	Reste à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Fonctionnement	€	128 266.18 €
Investissement		12 299.51 €

Le Président propose les inscriptions suivantes au budget primitif Mandataire 2017 de la Communauté de Communes du Val de l'Oise :

- le report de l'excédent de fonctionnement 002 pour 128 266.18 €
- le report de l'excédent d'investissement 001 pour 12 299.51 €

o **Budget Portage de repas**

Le Président expose au Conseil qu'en vertu des instructions M14, l'assemblée doit décider de l'imputation à donner au résultat.

Le résultat de clôture se présente comme suit :

	Résultat à la clôture 2015	Part affectée investissement 2016	Résultat 2016
Fonctionnement	66 106.78 €		- 4 569,73 €
Investissement	4 436.79 €		5 700.00 €

	Reste à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Fonctionnement	€	61 537.05 €
Investissement		10 136.79 €

Le Président propose les inscriptions suivantes au budget primitif Portage Repas 2017 de la Communauté de Communes du Val de l'Oise :

- le report de l'excédent de fonctionnement 002 pour 61 537.05 €
- le report de l'excédent d'investissement 001 pour 10 136.79 €

Adopté à l'unanimité.

**■ Approbation des comptes de gestion des budgets de la Communauté de Communes du Val de l'Oise : Général, Ordures ménagères, ZAC de l'Épinette, Travaux intercommunaux, gîtes intercommunaux, aide ménagères, mandataire accompagnement, portage de repas, Assainissement établis par Madame DORANGEVILLE, receveur**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Didier BEAUVAIS,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestions dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
  1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
  3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactivesDéclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016, par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

**■ Vote des taxes directes locales**

Le Président informe le Conseil qu'il doit délibérer sur le taux des taxes directes locales.

Les bases d'impositions prévisionnelles pour 2017 sont les suivantes :

- taxe d'habitation : 13 952 000 €
- foncières (bâti) : 19 650 000 €
- foncières (non bâti) 1 925 000 €
- cotisation foncière des entreprises 11 734 000 €
- La base de la fiscalité professionnelle de zone 85 300€

Le Président propose de laisser au même niveau le montant des taux d'imposition.



Le Conseil Communautaire décide de retenir les taux suivants pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation.....	7,01 %
Taxe sur le Foncier Bâti .....	4,19 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti .....	8.94 %
Cotisation foncière entreprises.....	6.84 %
Fiscalité professionnelle de zone.....	20.05 %

Adopté à l'unanimité.

## ■ Vote des budgets primitifs 2017

### **BUDGET GÉNÉRAL**

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget primitif (budget général) arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 317 482.42 €	9 317 482.42 €
Investissement	2 586 809.20 €	2 586 809.20 €

### **BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES**

Le Conseil approuve à l'unanimité le budget primitif (annexe ordures ménagères) arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 788 666.12 €	1 788 666.12 €
Investissement	185 534.95 €	185 534.95 €

### **BUDGET PORTAGE DE REPAS**

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget primitif (annexe portage de repas) arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	192 587.05 €	192 587.05 €
Investissement	15 836.79 €	15 836.79 €

### **BUDGET MANDATAIRE ACCOMPAGNEMENT**

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget primitif (annexe mandataire accompagnement) arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	128 916.18 €	128 916.18 €
Investissement	21 292.11 €	21 292.11 €

### **BUDGET AIDE À DOMICILE**

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget primitif (annexe aide à domicile) arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 149 877.21 €	1 149 877.21 €

Investissement	127 494.26 €	127 494.26 €
----------------	--------------	--------------

### **BUDGET GITES INTERCOMMUNAUX**

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget primitif (annexe gîtes) arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	70 838.93 €	70 838.93 €
Investissement	262 927.64 €	262 927.64 €

### **BUDGET TRAVAUX INTERCOMMUNAUX**

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget primitif (annexe Travaux intercommunaux) arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	40 145.71 €	40 145.71 €
Investissement	0 €	0 €

### **BUDGET ZAC DE L'ÉPINETTE**

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget primitif (annexe ZAC de l'Épinette) arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 134.196.22 €	2 134 196.22 €
Investissement	1 861 882.79 €	1 861 882.79 €

*Adopté à l'unanimité.*

### **■ Détail des subventions votées au budget primitif 2017**

**Budget général**, Le Conseil inscrit et vote :

Montant	Détail compte 6574
4 000 €	Aisne Initiative
5 000.00 €	Mission Locale
3 000.00 €	Banque Alimentaire
	<b>Détail compte 65738</b>
31 000.00€	C.O.S. de la CCVO

**Budget Ordures Ménagères**, Le Conseil inscrit et vote :

Montant	Détail compte 6743
500.00€	Téléthon

**Budget Aide à Domicile**, Le Conseil inscrit et vote à l'unanimité :

Montant	Détail compte 6571
11 000.00€	C.O.S. de la CCVO

*Adopté à l'unanimité.*

## ■ Indemnités de fonction du président et des vice-présidents

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour la tranche de population à prendre en compte pour le calcul des indemnités du président et des vice-présidents à savoir celle de 10 000 à 19 999 habitants :

- Le taux maximal de l'indemnité de président est fixé à 48.75 de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Le taux maximal de l'indemnité de vice-président est fixé à 20.63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

considérant **l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique** servant de base au calcul des indemnités de fonction, **de 1015 à 1022 au 1<sup>er</sup> janvier 2017** résultant de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du *protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)*, applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le *décret n°2017-85 du 26 janvier 2017*, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Considérant que la délibération en date du 24 avril 2014 fixant les indemnités du président et des vice-présidents faisait référence à l'indice 1015,

Il convient de fixer les taux des indemnités du président et des vice-présidents ;

Le Conseil Communautaire :

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

### DÉCIDE

1° Des indemnités suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

<i>Fonctions</i>	<i>Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique</i>
Président	48.75
Vice-Président	20.63

2° De prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour les exercices (*années*).

Adopté à l'unanimité.

## ■ Accords de subventions liées à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)

M. le Vice-Président informe les membres présents qu'il convient de délibérer pour décider de l'attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH à volet « maîtrise énergétique renforcée ».

Il s'agit des dossiers de propriétaires occupants suivants :

-Mme Corinne DORANGEVILLE 8 Rue du Marais 02690 URVILLERS  
Montant des travaux : 8 741,00€  
Aide de la Collectivité : 500,00 € au titre de la prime « FART »,

-M. Ludovic HUCLIN 26 Rue des Collinieres 02390 THENELLES  
Montant des travaux : 18 290,00€  
Assiette subventionnable par la CCVO : 18 290,00 €  
Pourcentage retenu pour la CCVO: 10 % soit 1 829,00 €  
Prime FART : 500,00 €  
Soit une aide totale de la CCVO de : 2 329,00 €

qu'il convient aussi de délibérer pour décider de l'attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH à volet « adaptation ».

Il s'agit des dossiers de propriétaires occupants suivants :

-M. Serge DELASSAUX 1 Résidence Maurice Ravel 02240 RIBEMONT  
Montant des travaux : 5 340,00€  
Assiette subventionnable par la CCVO : 5 340,00 €  
Pourcentage retenu pour la CCVO: 10 % soit 534,00 €  
Prime FART : 0,00 €  
Soit une aide totale de la CCVO de : 534,00 €

-M. Roger MARTIN 6 rue de Lorraine 02690 ESSIGNY LE GRAND  
Montant des travaux : 6 134,00€  
Assiette subventionnable par la CCVO : 6 134,00 €  
Pourcentage retenu pour la CCVO: 10 % soit 613,00 €  
Prime FART : 0,00 €  
Soit une aide totale de la CCVO de : 613,00 €

### **Modification**

Lors de la séance de Conseil Communautaire du 15 février 2016, il avait été attribué une subvention d'un montant de 485 euros correspondant à 10 % du montant hors-taxe (4845 €) du devis établi au nom de Mme BIDAUX Georgette pour la réalisation de travaux d'adaptation.

Il s'avère que le montant hors taxe de la facture établie après la réalisation desdits travaux est inférieur (4730 €). Il convient donc de recalculer le montant de la subvention comme suit :

-Mme BIDAUX Georgette 4 rue de la papeterie 02240 ALAINCOURT  
Montant des travaux : 4730,00 €  
Assiette subventionnable par la CCVO : 4730,00 €  
Pourcentage retenu pour la CCVO: 10 % soit 473,00 €

Adopté à l'unanimité.

M. COUTTE demande un accord de principe du Conseil Communautaire pour le renouvellement d'une nouvelle O.P.A.H. sur le territoire intercommunal. Il livre par ailleurs quelques données statistiques sur l'opération qui vient de s'écouler (*voir en annexe*).

## ■ Questions diverses

-Ecole de musique intercommunale : M. le Président préfère ne pas intervenir sur ce point étant donné que M. Michel POTELET, maire de Ribemont, est absent de la séance de Conseil Communautaire. Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine séance.

-Désherbage : M. GRZEZICZAK précise que les services de la communauté de communes ne peuvent plus procéder au désherbage dans les communes. Il propose l'embauche de personnel en commun pour les communes intéressées, telles des « brigades vertes », qui seraient chapeautées par la C.C.V.O. Il rappelle que l'utilisation des produits phytosanitaires est désormais proscrite pour les collectivités (encore autorisée provisoirement pour les particuliers).

M. ANTHONY indique que la brigade verte de l'ADERMAS n'existe plus. En revanche, il existe un chantier Jeune Insertion qui pourrait être une solution au problème du désherbage pour les communes. Il invite ainsi les communes intéressées à se rapprocher de l'ADERMAS.

-Visite de Mme BISLEAU et collègue de la D.D.T. : Mme Vanhoutte s'interroge sur les suites données à la visite de la commune de Sery les Mézières dans le cadre de l'accessibilité. Il lui est répondu que les services de la DDT rendront très prochainement un rapport détaillé qui permettra de remplir et d'élaborer avec l'aide de la CCVO l'Agenda d'Accessibilité Programmé AD'AP de la commune.

-ZAC de l'épinette à URVILLERS : les travaux de voirie sont terminés. Le branchement du gaz sera prochainement effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clos la séance vers 21h15.

**\*\*\***

# **ANNEXE**

# Indicateurs de suivi

## crédits, répercussions économiques

➔ **1 906 138 € financements sollicités ou accordés tous financements confondus**

- 1 289 085 € sollicités ou accordés par l'Anah dans le cadre de l'OPAH (dont 287 783 € d'Aide de Solidarité Ecologique)
- 298 644 € sollicités ou accordés par la CCVO dans le cadre de l'OPAH
- 318 409 € sollicités ou accordés en financement complémentaire  
Conseil départemental de l'Aisne : 211 258 € / Caisses de retraite : 80 567 € / CAF : 8 134 € / Autres (SPEE, aides privés...) : 12 781 €

➔ **3 023 346 € TTC de travaux générés par l'OPAH sur les dossiers déposés, dont 34 % réalisés par des entreprises situés sur le territoire de la CCVO...**

➔ **... ce qui contribue au maintien ou à la création de 38 emplois annuels équivalent temps plein dans le BTP**

